

CREODA
Société par actions simplifiée
au capital de 500,00 euros
Siège social : 194 route de l'Eglise
32400 MAULICHERES
893 488 890 RCS AUCH

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 AOUT 2025**

L'an 2025,
Le 12 août,
A 9 heures,

Monsieur Baptiste CAMPION agissant en qualité de Président et de seul associé de la société SAS CREODA, société par actions simplifiée au capital de 500,00 euros, dont le siège social est à 194 route de l'Eglise 32400 MAULICHERES,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège de la société ;
- Modification des statuts de la société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de 194 route de l'Eglise 32400 MAULICHERES à **429 Chemin de Piron 40440 ONDRES**, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article "3" des statuts est modifié comme suit :

*« Le siège social est fixé au **429 Chemin de Piron 40440 ONDRES** ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

Monsieur CAMPION Baptiste
Président